



Code de conduite

Nos valeurs en pratique



NOTRE AMBITION
**Devenir la major
de l'énergie responsable**

NOS VALEURS
**Sécurité, Respect de l'Autre,
Esprit Pionnier,
Force de la Solidarité,
Goût de la Performance**

Présents dans plus de 130 pays, nous opérons dans des environnements parfois complexes. Dans ce contexte, nos valeurs sont les fondations sur lesquelles nous appuyer pour atteindre notre ambition collective : devenir la *major* de l'énergie responsable.

Deux de ces valeurs, que nous pouvons qualifier de cardinales, sont au cœur de notre éthique collective et de notre Code de conduite : la « Sécurité » d'une part et le « Respect de l'Autre » d'autre part.

Ce document énonce notre ligne de conduite, les normes et les standards internationaux que nous appliquons ainsi que les engagements qui en découlent vis-à-vis de nos parties prenantes.

À chacune et chacun d'entre vous revient la responsabilité de connaître le Code de conduite, de le mettre en pratique au quotidien et d'en être l'ambassadeur auprès de tous ceux qui travaillent avec et pour nous.

Si dans l'exercice de vos fonctions, vous êtes confrontés à des choix difficiles, ou si vous suspectez une violation des règles édictées dans ce document, le Comité d'éthique est là pour vous aider en assurant scrupuleusement la confidentialité de votre démarche.

Devenir la *major* de l'énergie responsable nous impose une conduite exemplaire conforme à nos valeurs et irréprochable dans le détail de nos actions quotidiennes. C'est aussi ce que nos parties prenantes attendent d'un grand groupe comme le nôtre. Le Comité exécutif et moi-même comptons sur votre implication personnelle et collective!



Patrick Pouyanné
Président-Directeur général



À propos de notre Code de conduite

NOTRE CODE DE CONDUITE

- ◆ **s'appuie sur les cinq valeurs**, dont les deux valeurs cardinales (Sécurité et Respect de l'Autre) qui guident toutes nos actions;
- ◆ **détaille les comportements** à tenir en particulier en matière de sécurité, d'intégrité et de respect des droits de l'homme;
- ◆ **liste les normes et standards** internationaux que Total applique;
- ◆ **précise les engagements** du Groupe à l'égard de ses parties prenantes, internes et externes;
- ◆ **explique le rôle** du Comité d'éthique et décrit les étapes à suivre pour signaler une situation contraire au Code de conduite ou pour être conseillé;
- ◆ **mentionne les références** à la disposition de chacun pour aller plus loin.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

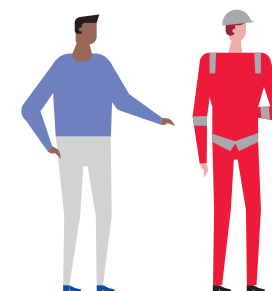
Le Code de conduite est le document de référence destiné à l'ensemble des collaborateurs à travers le monde. En interne, les comportements de chacun doivent démontrer que ce Code de conduite est respecté et concrètement mis en œuvre. Nul n'est censé l'ignorer.

Les managers de toutes les entités sont responsables de sa bonne diffusion, compréhension et application effective, ce qui implique de :

- ◆ s'y référer régulièrement en présence des membres de leur équipe afin de s'assurer qu'il est bien compris;
- ◆ favoriser le dialogue pour inciter les collaborateurs à faire part de leurs éventuelles préoccupations en toute confiance;
- ◆ rappeler la procédure d'alerte et orienter, si nécessaire, vers le Comité d'éthique;
- ◆ s'assurer du strict respect du Code de conduite par les collaborateurs dont ils ont la responsabilité;
- ◆ avoir eux-mêmes une conduite exemplaire.

Notre Code de conduite s'adresse également à nos fournisseurs de biens et prestataires de services, rappelant nos attentes à leur égard en matière de comportements et d'éthique. Il leur revient de vérifier qu'ils appliquent des standards équivalents aux nôtres, en particulier envers leurs salariés et, le cas échéant, de remédier à ces éventuelles carences.

Plus généralement, ce document est rendu public auprès de toutes nos parties prenantes externes : pays hôtes, communautés locales, clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux et actionnaires. Il engage, en effet, le Groupe auprès de chacune d'elles.



1 ● NOTRE CODE DE CONDUITE ET NOS NORMES DE RÉFÉRENCES

- NOS NORMES DE RÉFÉRENCE

- Les normes et les standards les plus élevés

- NOTRE CODE DE CONDUITE
AUTOUR DE NOS VALEURS

- Sécurité
- Respect de l'Autre
 - Intégrité - Fraude et Corruption
 - Respect des droits de l'homme
 - Environnement et Santé

2 ● LE CODE DE CONDUITE ET LES COLLABORATEURS DU GROUPE

3 ● LE GROUPE ET SES PARTIES PRENANTES

- Pays hôtes
- Communautés locales
- Clients
- Fournisseurs
- Partenaires industriels et commerciaux
- Actionnaires

4 ● LE CODE DE CONDUITE AU QUOTIDIEN

- LE COMITÉ D'ÉTHIQUE
- POUR EN PARLER

LES RÉFÉRENCES UTILES

- Références internes
- Références externes



1



NOTRE CODE DE CONDUITE & NOS NORMES DE RÉFÉRENCES



Nos normes de référence

LES NORMES ET LES STANDARDS LES PLUS ÉLEVÉS

Nous respectons toutes les lois et normes nationales et internationales applicables à nos activités.

Nous mettons en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes du Global Compact des Nations Unies.

En cas de divergence entre les exigences légales et notre Code de conduite, nous appliquons la norme la plus exigeante.

Notre Groupe dialogue avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales sur leurs préoccupations dans les domaines concernant nos activités.

Conformément aux lois applicables à nos activités et aux règles du Groupe, tout manquement à nos normes de référence peut entraîner des sanctions.



Notre Code de conduite autour de nos valeurs

Au-delà de ces règles, cinq valeurs nous rassemblent :

- ◆ la Sécurité
- ◆ le Respect de l'Autre
- ◆ l'Esprit Pionnier
- ◆ la Force de la Solidarité
- ◆ le Goût de la Performance

Ces valeurs sont des points de repères qui guident nos actions et dont nous devons en toutes circonstances préserver l'esprit.

Parmi celles-ci, nos deux valeurs cardinales, Sécurité et Respect de l'Autre, se déclinent dans nos organisations, procédures et référentiels pour guider concrètement notre Code de conduite au quotidien.

SÉCURITÉ

La Sécurité, c'est la base du pacte de responsabilité d'une entreprise industrielle, c'est aussi la base de sa pérennité. Une entreprise qui n'est pas sûre, qui n'est pas fiable, n'est pas une entreprise durable. Cela signifie qu'il n'y a aucun compromis possible avec la Sécurité. Elle ne peut pas être une question de coûts, car c'est une valeur que l'on respecte au-delà de tout.

La Sécurité est une bataille de tous les jours, qui se mène avec humilité et vigilance. Jamais nous ne devons baisser la garde. Il n'y a pas de fatalité, chaque accident, aussi mineur soit-il, peut être évité. Nous connaissons et appliquons tous, à quelque niveau que ce soit et avec la plus grande discipline, les règles en matière de sécurité. Chacun d'entre nous a une responsabilité personnelle et l'autorité pour intervenir en cas de non-respect de ces règles ou de perception d'une situation à risque.

Dans le choix de nos partenaires industriels et commerciaux, nous privilégions leur capacité à appliquer une politique équivalente à la nôtre. Respecter notre valeur Sécurité et la mettre en pratique à chaque instant est indispensable pour la réalisation de notre ambition de devenir la *major* de l'énergie responsable.

RESPECT DE L'AUTRE

Le Respect de l'Autre est au cœur de notre Ethique collective, de notre façon de faire vivre l'Exemplarité. Car c'est d'abord l'Ecoute de l'Autre.

Le Respect de l'Autre va de pair avec l'honnêteté, une intégrité sans faille, et par conséquent le rejet de toute forme de corruption et de fraude. C'est aussi honorer les contrats que nous signons.

La Sécurité est une bataille de tous les jours, qui se mène avec humilité et vigilance.



Car c'est d'abord l'Ecoute de l'Autre.



Le Respect de l'Autre, c'est le respect des droits de l'homme, sur lequel nous ne transigeons pas dans nos opérations à travers le monde.

Le Respect de l'Autre c'est le respect de l'environnement et de la santé qui s'inscrit dans notre stratégie de développement responsable et durable.

Le Respect de l'Autre, c'est mettre l'Humain au sein de notre projet collectif, c'est la valorisation de la diversité, c'est être attentif à la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise.

INTÉGRITÉ – FRAUDE ET CORRUPTION

Nous prônons la tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes et tout particulièrement la corruption, le trafic d'influence ou encore les manquements au droit de la concurrence.

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence, qui peuvent se définir comme suit :

- Promettre ou octroyer un paiement ou un avantage quelconque à un agent public, à une personne privée ou à une société, directement ou indirectement (par le biais d'un tiers ou d'un intermédiaire), alors que cela est illégal, dans le but :
 - qu'il/elle accomplisse, s'abstienne d'accomplir, facilite, retarde ou accélère un acte relevant de ses fonctions, ou ;
 - qu'il/elle abuse de son influence pour obtenir une décision favorable ou un avantage quelconque de la part d'une autorité publique.
- Solliciter, accepter ou recevoir un paiement ou un avantage quelconque dans le but d'accomplir, de ne pas accomplir, de faciliter, retarder ou accélérer un acte relevant de ses fonctions.



La corruption et le trafic d'influence, comme les infractions au droit de la concurrence, exposent les personnes qui s'y livrent et l'entreprise à de lourdes sanctions disciplinaires, civiles et pénales, et, selon les modalités des lois applicables en la matière, quel que soit le pays dans lequel les agissements frauduleux se sont déroulés. Chaque collaborateur du Groupe est invité à consulter le Programme de Conformité du Groupe afin de veiller, à chaque instant, au respect de celui-ci.

En matière d'information financière, chacun d'entre nous veille à ne pas utiliser des informations confidentielles, encore inconnues du public



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS À PROSCRIRE

- offrir à un agent public, à une personne de son entourage, ou à une personne prétendant avoir de l'influence auprès de celui-ci, un paiement ou tout avantage de valeur (cadeaux, voyages, invitations...) en contrepartie de la délivrance d'une autorisation administrative attendue pour lancer un projet ;
- recevoir d'un fournisseur, candidat à un appel d'offres, un cadeau ou une invitation de valeur, de nature à influencer son jugement, durant la procédure de sélection ;
- engager une personne habilitée à représenter Total sans avoir préalablement :
 - évalué les risques de cette relation,
 - avoir bien défini et encadré sa mission.

Ceci afin d'éviter par exemple que ce représentant ne se livre à l'usage indu de son influence ou qu'il ne promette ou n'offre des avantages de tout genre à des agents publics dans le but d'obtenir une contrepartie de la part de ces derniers.

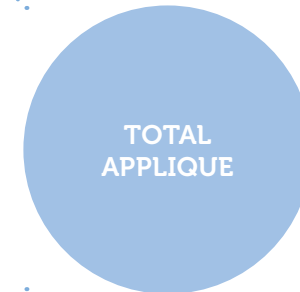


RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le respect des droits de l'homme est une exigence collective et individuelle.

La déclaration
Universelle des droits
de l'homme

Les principes énoncés dans
les conventions fondamentales
de l'Organisation internationale
du Travail



Les Principes directeurs des Nations
Unies relatifs aux entreprises et aux
droits de l'homme

Les Principes volontaires
sur la sécurité et les droits
de l'homme

Nous agissons dans trois champs d'application clés :

- Droit de l'homme au Travail

Nous faisons le nécessaire pour que les conditions de travail soient décentes non seulement sur nos sites, mais également sur ceux de nos fournisseurs à risques - ce qui inclut notamment l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination et l'accès à des syndicats, ainsi que la garantie de pouvoir rapporter aux ressources humaines tout dysfonctionnement éventuel.



..... 
**NOS ATTENTES VIS-À-VIS DE NOS FOURNISSEURS
DE BIENS ET PRESTATAIRES DE SERVICES**

Avec nos fournisseurs et prestataires, nous veillons aux intérêts de chaque partie, dans le respect de conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable. Nous pensons que la construction de relations durables repose sur le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements, mais aussi sur des références partagées. Aussi nous leur demandons de :

- respecter et faire respecter par leurs propres fournisseurs, nos Principes Fondamentaux dans les Achats. Issus de notre Code de conduite, ils constituent les fondements de la relation durable que nous souhaitons construire avec eux;
 - être particulièrement attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés, ainsi que des salariés de leurs propres fournisseurs;
 - accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes.
-

- Droits de l'homme et Communautés locales

Nous identifions, prévenons et remédions aux impacts négatifs de nos activités sur les communautés locales (telles que les nuisances sonores, olfactives...). Nous mettons en place des mécanismes de recueil des plaintes et entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes locales, en nous appuyant sur des experts.

- Droits de l'homme et Sécurité

Lorsque des prestataires de sécurité ou des forces gouvernementales (armée, police...) interviennent pour protéger nos personnels et installations, nous nous assurons qu'ils ont une formation adéquate et signalons tout incident au management.

..... 
**« TOTAL ADHÈRE AUX PRINCIPES VOLONTAIRES
SUR LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE L'HOMME.
COMMENT CELA SE TRADUIT-IL CONCRÈTEMENT ? »**

La protection de ses collaborateurs et de ses installations est l'une des principales priorités du Groupe. Les prestataires de services de sécurité, publics ou privés, doivent assurer la gestion des risques en matière de sûreté tout en garantissant le respect des droits des communautés locales.

Total prend ainsi toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Ces derniers promeuvent le dialogue entre les gouvernements, les ONG et les entreprises et formulent des recommandations pour aider les industries extractives à respecter et promouvoir les droits de l'homme lorsqu'elles font appel à des prestataires de services de sécurité, publics ou privés.

La politique de sûreté du Groupe intègre ces principes et cinq domaines prioritaires ont été identifiés :

- la formalisation des relations entre les filiales et les États pour organiser le déploiement de forces de sécurité conformément à nos principes ;
- le transfert d'équipement, lequel doit s'avérer exceptionnel et faire l'objet d'un contrôle strict ;
- la vérification des procédures de recrutement des personnels des sociétés de sécurité ;
- le suivi d'une formation spécifique par le personnel de sûreté ;
- l'établissement de rapports en cas d'incidents.

.....

Conformément aux lois applicables à nos activités et aux règles du Groupe, le non-respect de ces principes peut donner lieu à des sanctions légales et disciplinaires.

Pour aller plus loin : consulter le Guide des droits de l'homme et le Rapport droits de l'homme

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Notre démarche active de protection de l'environnement et de la santé s'inscrit dans notre stratégie de développement responsable et durable sur laquelle nous fournissons régulièrement des informations de manière transparente.

En tant qu'entreprise responsable, nous nous engageons à promouvoir une utilisation efficace et maîtrisée de nos sources d'énergie et des produits que nous proposons. Nous prenons en compte l'évolution des besoins et attentes des consommateurs.



La nature et l'étendue de nos activités, situées partout dans le monde, peuvent nous exposer, nos collaborateurs ainsi que nos parties prenantes, à différents types de risques sanitaires. En tant qu'entreprise responsable, Total fait de la protection de notre santé au quotidien une priorité absolue, où que nous nous trouvions. À chacun d'entre nous revient d'être également vigilant et discipliné à son niveau pour protéger la santé de tous : des actions de sensibilisation et de formation sont disponibles.

Pour aller plus loin : consulter la Charte SSEQ et les Règles d'Or



2

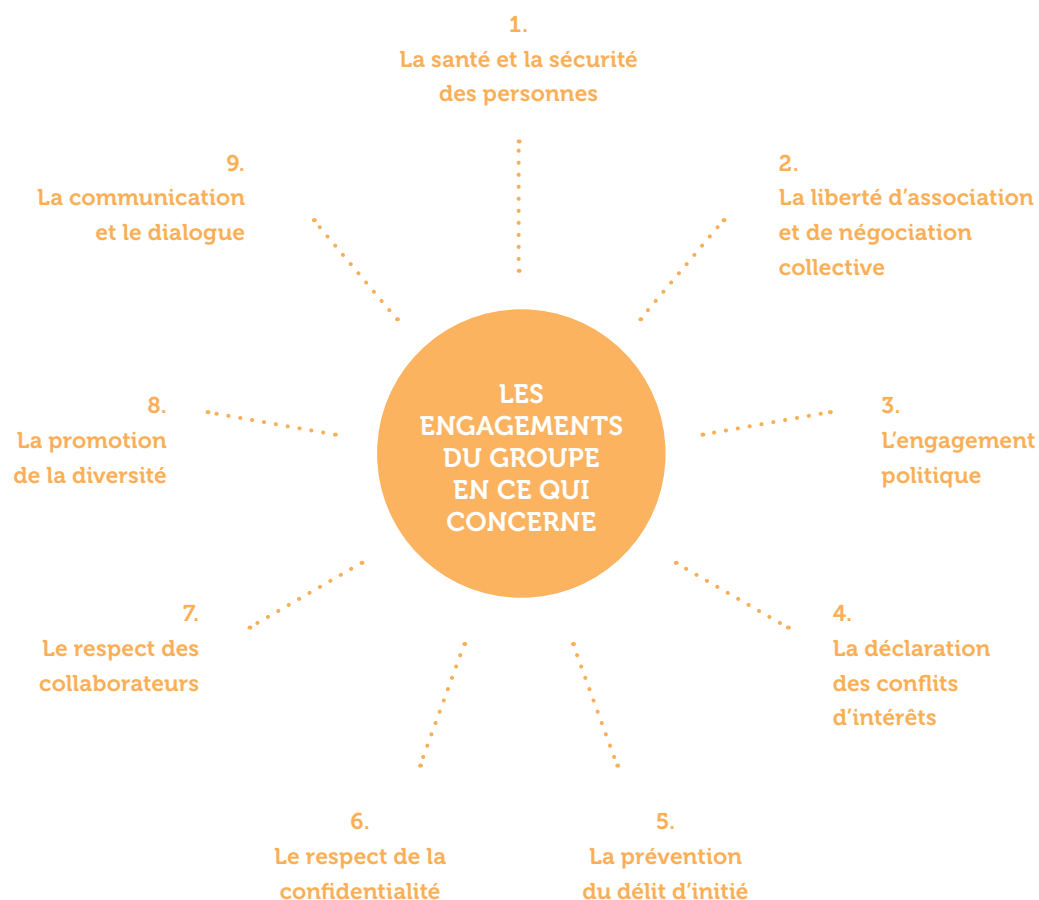


LE CODE DE CONDUITE & LES COLLABORATEURS DU GROUPE



Le Code de conduite précise les principes de vie collective et individuelle pour les collaborateurs au sein du Groupe.

Nous sommes convaincus que notre développement est indissociable de la confiance et du respect instaurés entre le Groupe et ses collaborateurs ainsi qu'entre les collaborateurs eux-mêmes. Chaque collaborateur doit veiller au respect du Code de conduite dans ses activités quotidiennes.



1. La santé et la sécurité des personnes

Le Groupe veille à protéger la santé et la sécurité des personnes et à aider chaque collaborateur à assurer sa protection et celle de ses collègues par des actions de sensibilisation et de formation.

2. La liberté d'association et de négociation collective

Il est attentif à créer des conditions de travail qui permettent le respect des personnes, la liberté d'association et de négociation collective. Aucune forme de harcèlement n'est tolérée.

3. L'engagement politique

Il respecte la vie privée des collaborateurs. En matière d'engagement dans la sphère politique, les collaborateurs ont le droit de participer à titre individuel à des activités politiques en précisant clairement qu'ils ne représentent pas le Groupe et en informant leur hiérarchie de toute activité susceptible de provoquer un conflit d'intérêt.

4. La déclaration des conflits d'intérêts

Tout conflit d'intérêts existant ou potentiel rencontré par l'un de nos salariés doit faire l'objet d'une déclaration. Quelques règles permettent d'éviter la survenance de situations de conflit d'intérêts, comme s'interdire toute prise d'intérêt chez un concurrent, un fournisseur ou un client sans autorisation préalable écrite de sa hiérarchie ; s'interdire d'exercer une autre activité professionnelle, en dehors du Groupe sans autorisation préalable de sa hiérarchie.

5. La prévention du délit d'initié

Le Groupe attache une importance particulière à la prévention du délit d'initié et prohibe l'utilisation d'informations privilégiées et confidentielles pour acheter ou vendre des actions ou autres titres d'une société cotée.

6. Le respect de la confidentialité

Le Groupe veille au respect des données personnelles de ses collaborateurs. Chaque collaborateur s'engage à préserver la confidentialité des informations et à assurer la protection de notre patrimoine immatériel. À ce titre, est interdite toute divulgation d'informations à caractère confidentiel et de secrets et procédés protégés par des brevets ou pouvant l'être.

7. Le respect des collaborateurs

Le Groupe promeut des comportements qui font que chacun se sente bienvenu et partie intégrante de nos entités, la diversité étant l'affaire de tous.

8. La promotion de la diversité

Total assure le développement des compétences professionnelles et de la carrière de chaque collaborateur sans discrimination d'aucune sorte, notamment d'origine, de sexe, d'âge, de handicap, d'orientation ou d'identité sexuelle, ou d'appartenance à une organisation politique, syndicale ou à une minorité. Notre personnel est recruté en fonction des besoins et des qualités propres à chaque candidat. Le Groupe respecte le pluralisme religieux et la liberté pour chacun de ses collaborateurs d'adhérer à un courant de foi.

9. La communication et le dialogue

Le Groupe associe ses collaborateurs à son développement en favorisant la diffusion d'informations pertinentes, la concertation et l'instauration d'un dialogue permanent.

3



LE GROUPE & SES PARTIES PRENANTES



Nos valeurs accompagnent la poursuite de notre croissance, au bénéfice de toutes nos parties prenantes, collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs, tout en participant au développement économique et social des pays où nous sommes présents.

C'est pourquoi le Code de conduite détaille les engagements et les attentes du Groupe à l'égard de ses parties prenantes.

PAYS HÔTES

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2011, reconnaissent les obligations qui incombent aux Etats de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme.

Total agit dans le respect de l'environnement et de la culture des pays dans lesquels il est présent.

Total respecte la souveraineté des pays hôtes et n'intervient ni dans le fonctionnement ni dans le financement de la vie politique. Total se réserve toutefois le droit d'exprimer auprès des gouvernements, le cas échéant, sa position sur les sujets concernant ses activités, ses collaborateurs et ses actionnaires, ainsi que ses convictions quant à l'importance de respecter les droits de l'homme.

COMMUNAUTÉS LOCALES

Le Groupe respecte les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant tout impact négatif sur leur environnement et leur mode de vie et en y remédiant le cas échéant. Total cherche systématiquement à instaurer le dialogue le plus en amont possible pour nouer des relations durables avec ces communautés, et est attentif à leurs opportunités de développement.



Des mécanismes de réclamation et des mesures correctives sont conçus et mis en œuvre, en particulier à l'intention des groupes vulnérables dont les populations autochtones.



« QUELLES SONT LES MESURES CONCRÈTES MISES EN ŒUVRE POUR MAINTENIR LE DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES? »

Les activités du Groupe suscitent diverses attentes de la part des communautés locales, en termes d'emploi, de développement, etc. Des équipes locales sont formées pour mener des discussions à ce propos avec ces communautés. Pour les accompagner sur le terrain, Total leur propose une série d'outils :

- une directive sociétale qui énonce les principales procédures applicables à l'ensemble des activités du Groupe, comme la consultation régulière des parties prenantes, la connaissance du contexte local ou l'instauration d'un plan d'action sociétal et d'un système de gouvernance ;
- des guides internes sur le dialogue avec les parties prenantes et sur les procédures de traitement des plaintes ;
- un outil de gestion de la relation avec les parties prenantes : « SRM+ ». Il permet de recueillir l'opinion des tiers par le biais d'échanges avec les communautés locales et d'élaborer un plan d'action commun pour répondre à leurs attentes.



CLIENTS

Le Groupe fournit à ses clients des produits et des services de qualité en cherchant toujours à apporter la meilleure performance, à un prix compétitif.

Attentif aux besoins de ses clients, Total contrôle, évalue et améliore constamment ses produits, ses services, sa technologie et ses procédés, de façon à assurer la qualité, la sécurité, l'efficacité énergétique et l'innovation à chaque étape des processus d'élaboration, de production et de distribution.

Nous veillons à assurer la confidentialité des données que nos clients nous confient, dans le respect des réglementations relatives aux données personnelles.



« VOUS SOUHAITEZ ÊTRE RECONNU COMME UNE ENTREPRISE RESPONSABLE. QUE FAITES VOUS POUR AMÉLIORER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE VOS PRODUITS, EN PARTICULIER POUR RÉPONDRE AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? »

Total prend en compte l'impact du changement climatique sur l'évolution de l'énergie et fait évoluer le mix énergétique qu'il produit et commercialise auprès de ses clients : intégration accrue de la chaîne gazière, investissement dans la production et la distribution d'électricité bas-carbone, investissement dans la biomasse que ce soit sous forme de biocarburant, de biogaz ou de puits de carbone en contribuant à l'entretien des forêts.

Concrètement, cela signifie que Total a l'ambition de faire diminuer progressivement l'intensité carbone de son mix de produits énergétiques de 15 % entre 2015 et 2030 et de plus de 25 % à horizon 2040. A cette fin, le Groupe a mis en place un indicateur d'intensité carbone qui traduit les émissions de GES de l'ensemble des produits énergétiques mis à disposition de nos clients sur leur durée de vie.

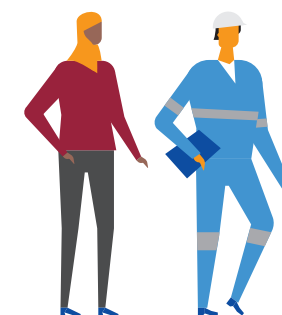
Pour en savoir plus : Consulter le Rapport Climat

FOURNISSEURS

Avec ses fournisseurs, le Groupe veille aux intérêts de chaque partie, dans le respect des conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable.

Cette relation repose sur trois piliers : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

Total choisit des fournisseurs avec une capacité à faire des affaires de manière responsable.





..... **i**

« EN TANT QUE FOURNISSEURS, NOUS SOMMES TENUS D'OBSERVER DES NORMES ÉQUIVALENTES AUX VÔTRES. COMMENT SE TRADUIT L'ENGAGEMENT DE TOTAL EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ ? »

L'engagement du Groupe en matière d'intégrité nécessite l'implication de chacun afin de garantir un comportement collectif exemplaire. La réalisation des objectifs en matière d'intégrité au sein de Total et dans le cadre de ses relations commerciales, implique de lutter contre toute forme de corruption, de rejeter les pratiques frauduleuses, d'éviter et de déclarer les situations de conflits d'intérêts, enfin de respecter le droit de la concurrence ainsi que nos engagements.

Ces attentes sont énoncées dans les Principes Fondamentaux dans les Achats du Groupe. Pour plus d'informations et d'exemples, vous pouvez consulter le Guide pratique de l'intégrité et la directive Principes Achats de Biens et Services.

.....



LES PARTENAIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le Code de conduite Total s'applique au sein de toute entreprise commune (*joint-venture*) que le Groupe dirige ou dont il est l'opérateur.

Dans les autres cas, le Groupe met tout en œuvre pour que les dirigeants ou l'opérateur de la *joint-venture* applique(nt) des principes équivalents à ceux énoncés dans le Code de conduite Total.

..... **i**

« NOUS SOMMES EN PARTENARIAT AVEC TOTAL DANS LE CADRE D'UNE JOINT-VENTURE. QUELLES SONT VOS ATTENTES CONCERNANT LA SÉCURITÉ ? »

Le Groupe privilégie la sélection de ses partenaires industriels et commerciaux selon leur capacité à respecter le Code de conduite Total, notamment en ce qui concerne la sécurité, la santé, l'environnement et la qualité.

Il tient à être informé de toutes les règles et procédures adoptées par la *joint-venture* ainsi que des modalités d'application de ces dernières, tout problème devant être

soumis aux instances décisionnaires appropriées de la joint-venture.

Le Groupe travaille également avec ses partenaires pour promouvoir et soutenir l'adoption par la joint-venture de règles et de principes équivalents à ceux de Total en matière de sécurité.

.....

ACTIONNAIRES

Total s'attache à mériter la confiance de ses actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité et la pérennité de leur investissement. Le Groupe leur fournit régulièrement des informations transparentes et complètes et maintient un dialogue constructif avec eux par l'intermédiaire de divers canaux de communication.

Il est à l'écoute de leurs attentes, préoccupations et questions, quel que soit le sujet. Tout ceci dans le respect des réglementations boursières applicables et avec des comptes reflétant fidèlement les opérations du Groupe.



« LES PROJETS DE TOTAL PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES EN MATIÈRE DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME OU D'INTÉGRITÉ. COMMENT VOUS ASSUREZ-VOUS DE L'APPLICATION DES PRINCIPES ÉNONCÉS DANS VOTRE CODE DE CONDUITE? »

Avant tout investissement dans une zone à risque, le Groupe s'assure qu'il est en mesure de respecter la législation et la réglementation applicables et que ses activités peuvent être menées dans le respect du Code de conduite Total. Pour aider ses collaborateurs à respecter ces exigences, le

Groupe dispense des formations et a publié plusieurs normes et documents tels que le guide des droits de l'homme et le guide pratique de l'intégrité. Afin de s'assurer de la bonne application de notre Code de conduite, il a confié l'évaluation éthique de ses activités à des tiers indépendants. Il participe également à des initiatives internationales telles que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.



4



LE CODE DE CONDUITE AU QUOTIDIEN



Le Comité d'éthique du Groupe

Le Comité d'éthique du Groupe est garant du respect du Code de conduite et veille à sa bonne mise en œuvre.

MISSION

Plus précisément, le Comité d'éthique du Groupe est chargé :

- **de veiller à la large diffusion** du Code de conduite et de proposer toutes les modifications qu'il juge nécessaires ;
- **d'écouter, de soutenir et de conseiller** les collaborateurs ainsi que les autres parties prenantes ;
- **de recevoir les alertes** relevant du Code de conduite et s'assurer de leur traitement ;
- **de formuler des recommandations** aux équipes dirigeantes sur tous les sujets éthiques et d'attirer son attention sur tout risque de mise en cause de nos activités pour des raisons éthiques ;
- **d'examiner, le cas échéant,** toute communication relative à l'éthique dans le Groupe, notamment avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ;
- **de participer sur demande** à l'élaboration de pratiques ou de politiques locales spécifiques ;
- **de formuler des recommandations** aux entités du Groupe chargées de la formation pour intégrer la présentation du Code de conduite dans le cadre de sessions de formation, en particulier celles destinées aux nouveaux collaborateurs et au management.

Le Comité d'éthique travaille en étroite collaboration avec la direction People & Social Responsibility et la direction Juridique du Groupe et peut solliciter toute entité du Groupe pour l'assister dans sa mission.

Le Comité d'éthique est soutenu par un réseau mondial d'Ethics Officers, qui rapportent aux Country Chairs et qui sont les référents dans leurs pays respectifs pour les questions touchant à l'éthique et au Code de conduite.

Le Comité d'éthique se doit d'écouter, de soutenir et de conseiller les collaborateurs





© Alexandre Surre

Le Comité d'éthique est autorisé à organiser des visites sur tout site ou toute filiale du Groupe. Des évaluations éthiques sont effectuées par des tiers afin de vérifier l'application de notre Code de conduite, et le (la) Président(e) du Comité d'éthique du Groupe assure un suivi des résultats.

Le ou la Président(e) du Comité d'éthique du Groupe rend régulièrement compte au Comité exécutif ainsi qu'au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

..... 

COMPOSITION ET NOMINATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique se compose d'un ou d'une Président(e) nommé(e) par le Président-Directeur général et de membres issus des principales branches d'activité du Groupe. Ces der-

niers sont nommés par le Comité exécutif sur proposition du (de la) Président(e) du Comité d'éthique.

Tous les membres du Comité d'éthique sont des collaborateurs du Groupe, possédant collectivement une bonne connaissance de ses activités et ayant démontré l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission.

Le ou la Présidente du Comité d'éthique du Groupe est rattaché(e) directement au Président-Directeur général.

.....



Pour en parler

Nous devons tous veiller à la bonne application du Code de conduite. Le Groupe encourage un climat de dialogue permettant à chacun d'exprimer ses préoccupations concernant notre Code de conduite.

Pour obtenir un conseil ou faire part d'une situation dont vous avez connaissance et qui pourrait constituer un manquement au Code de conduite Total, vous pouvez procéder de plusieurs manières selon ce qui vous apparaît le plus approprié :

- contacter votre responsable hiérarchique ;
- vous adresser au responsable des ressources humaines de votre entité ;
- vous rapprocher de votre Ethics Officer ou Compliance officer de votre entité ;
- saisir le Comité d'éthique du Groupe en écrivant à l'adresse suivante : ethics@total.com.

N'ayez aucune hésitation : la personne que vous saisissez saura orienter votre demande vers l'entité ou le service compétent en fonction de son objet (Sécurité, Intégrité, Droits de l'homme, ou tout autre sujet d'éthique).

Les informations que vous transmettez seront traitées avec le plus grand souci de confidentialité. Le Groupe ne tolère aucune mesure de représailles exercée à l'endroit d'un collaborateur qui partage de bonne foi ses préoccupations relatives à l'application de ce Code de conduite.

Les parties prenantes externes peuvent également contacter le Comité d'éthique pour toute question relative à l'application du Code de conduite Total.



« COMMENT SAVOIR SI UNE SITUATION POSE UN PROBLÈME D'ÉTHIQUE ? »

Face à une interrogation concernant le respect du Code de conduite, posez-vous tout d'abord les questions suivantes :

- Cette action/décision est-elle légale ?
- Est-elle dénuée de tout intérêt personnel ?
- Quel effet aurait-elle si elle était mentionnée dans un article de presse ?
- Comment serait-elle perçue dans cinq ans ?
- A-t-elle un impact négatif sur les parties prenantes ?

Vous pouvez également consulter les autres guides et documents connexes (reportez-vous à la section « Références »).



Les références utiles

RÉFÉRENCES INTERNES

La procédure de saisine du Comité d'éthique et l'ensemble des règles éthiques de Total sont disponibles sur l'intranet à l'intention des collaborateurs et sur le site web du Groupe : www.total.com

RAPPORTS



Rapport Droits de l'homme

Ce rapport est basé sur le standard de reporting UN Guiding Principles Reporting Framework (publié en février 2015). Les risques saillants du Groupe sont identifiés et la façon dont il les gère y est détaillée.



Rapport Climat

Un document édité depuis 2016 qui a trois objectifs principaux : partager notre ambition à l'horizon 2035, que nous construisons en prenant pour référence le scénario 2°C de l'AIE – Préciser la manière dont nous considérons les conséquences de celui-ci dans nos décisions – Faire le point sur les actions déjà mises en œuvre ou en cours de construction.

GUIDES



Guide des Droits de l'homme

Ce guide facilite la compréhension et la bonne application de la politique de Total en matière de droits de l'homme. Il vient compléter le Code de conduite et d'autres ressources utilisées par le Groupe dans le cadre de son processus de diligence raisonnable.



Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux

Ce guide apporte des réponses concrètes aux questions des collaborateurs du Groupe sur le fait religieux dans l'entreprise. Il promeut, dans le respect des différences, la tolérance à l'égard des croyances de chacun.



Guide pratique de l'Intégrité

Ce guide énonce l'engagement du Groupe en matière d'intégrité. Il s'articule autour de cinq priorités :

- la lutte contre la corruption,
- le rejet des pratiques frauduleuses,
- la déclaration des conflits d'intérêts,
- le respect du droit de la concurrence et de nos engagements.



Guide Droits de l'homme pour les juristes M&A

Ce guide pratique décrit le rôle des juristes, en particulier ceux en charge des opérations de fusions et d'acquisitions « M&A », pour s'assurer du respect par le Groupe de ses engagements à ne pas porter atteinte aux droits de l'homme et à prendre en compte les impacts négatifs de ses activités.

FORMATIONS



- Les Enjeux de l'éthique
- Prévention de la corruption

Consultez l'ensemble des formations sur le sujet sur [Click & Learn](#)

PRINCIPALES POLITIQUES, DIRECTIVES ET RÈGLES



- Programme Conformité Anti-Corruption
- Programme d'Intégrité
- Les Règles d'or de la Sécurité
- Principes Fondamentaux dans les Achats
- Politique sociétale (document interne)
- Prise en considération des risques et des impacts HSE dans la préparation d'une opération d'acquisition ou de cession
- Règlement intérieur du Conseil d'administration

CHARTES



- Charte Sécurité, Santé, Environnement et Qualité
- Charte Sûreté
- Charte des peuples autochtones
- Charte éthique du lobbying
- Code d'éthique financière
- Charte du management des risques, du contrôle interne et de l'audit
- Charte d'utilisation des ressources informatiques et de communication



IndustriALL

Signature d'un accord monde avec IndustriALL Global Union.

En janvier 2015, Total a renforcé son engagement d'employeur responsable en signant un accord mondial avec IndustriALL Global Union. Cette fédération syndicale représente 50 millions de salariés dans 140 pays.

http://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/accord_mondial_social_vf.pdf

RÉFÉRENCES EXTERNES

Pour en savoir plus sur les engagements de Total, consultez les sites de ces organisations internationales :



Le Pacte mondial des Nations Unies

Ce pacte est une initiative qui rassemble des milliers d'entreprises invitées à remettre un rapport annuel appelé « Communication sur le progrès » autour de dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

<http://www.unglobalcompact.org/Languages/french>



Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme

Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté en 2011 un ensemble de principes clarifiant les rôles et responsabilités des États et des entreprises en matière de droits de l'homme.

http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf



International
Labour
Organization

L'Organisation internationale du Travail

L'O.I.T. est une agence des Nations Unies publiant des conventions et des normes internationales dans le but de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

<http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>



Les Principes volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme

Les VPSHR (Voluntary Principles on Security and Human Rights) sont une initiative regroupant des représentants des entreprises extractives, des États et de la société civile dans le but de proposer des conseils pratiques sur l'évaluation des risques et les relations avec les forces de sécurité publiques et privées.

[\(http://www.voluntaryprinciples.org/\)](http://www.voluntaryprinciples.org/)



L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (Extractives Industries Transparency Initiative – EITI)

L'E.I.T.I. est une initiative qui regroupe des représentants des entreprises extractives, des États et de la société civile en vue d'accroître la transparence des transactions entre les gouvernements et les industries pétrolières et minières.

<http://eiti.org/fr>



Les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales

Ces Principes sont un ensemble de recommandations portant sur l'emploi, les droits de l'homme, l'environnement, la publication d'informations, la lutte contre la corruption, la concurrence et la fiscalité. Ces principes ont été mis à jour à plusieurs reprises depuis leur première adoption en 1976. La dernière révision a été approuvée en 2011.

<http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/48004355.pdf>



L'IPIECA

Créée en 1974, l'Association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier et gazier aide les industriels de ce secteur à améliorer leurs performances sociales et environnementales par l'élaboration, la promotion et le partage de bonnes pratiques. Ses groupes de travail ont permis la publication d'un certain nombre d'outils tels que le kit de formation sur les droits de l'homme ou les guides pratiques sur l'intégration des droits de l'homme dans les études d'impact environnemental, social et sanitaire ou sur le processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

<http://www.ipieca.org>

PARTNERSHIP AGAINST CORRUPTION INITIATIVE (PACI)

Total a adhéré au PACI en 2016. Cette initiative constitue une plateforme destinée au partage d'expériences et de bonnes pratiques. Elle initie par ailleurs des actions collectives en encourageant le dialogue entre les entreprises et l'ensemble des parties prenantes (Etats, organisations internationales, ONG...). L'initiative PACI compte aujourd'hui près d'une centaine de membres.



total.com



Total est un acteur majeur de l'énergie, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la *major* de l'énergie responsable.



TOTAL S.A.
2, place Jean Miller
92400 Courbevoie – France
Tél : +33 (0)1 47 44 45 46
Capital social : 6 707 740 337, 50 euros
542 051 180 RCS Nanterre
www.total.com